



Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (bsa)

Architecture des territoires
Projet & Recherche

DSA ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN

Mention « Architecture des territoires » Projet & Recherche

Le DSA de l'ENSA Paris-Belleville, Architecture et projet urbain, mention « Architecture des Territoires » est un diplôme post-master d'Urbanisme, à caractère professionnalisant.

OBJECTIF PRIORITAIRE DE LA FORMATION

L'objectif prioritaire de la formation est l'acquisition de compétences nécessaires à « **l'intelligence spatiale des grands territoires** » par la maîtrise des outils de projet et de recherche.

Les compétences à acquérir sont multiples :

- savoir appréhender les formes d'aménagement et d'urbanisme à différentes échelles dans le but d'un développement durable,
- analyser et interpréter des formations urbaines et les conditions de leur production afin de prendre en compte les morphologies,
- comprendre les enjeux socio-économiques et écologiques et le développement métropolitain dans les deux contextes d'étude que sont les métropoles parisienne et d'Asie Pacifique (Chine et Vietnam).

POINTS FORTS DE LA FORMATION

Les points forts de la formation résident dans les multiples méthodes et approches proposées :

- au centre, la démarche de projet ;
- en lien avec celle-ci, l'analyse architecturale des formes urbaines, l'analyse comparée, la représentation cartographique avec la maîtrise des outils informatiques de représentation à grande échelle (SIG).

- La confrontation des approches sur un même territoire de projet structure les apports interdisciplinaires : mobilité, environnement, représentation, économie sont les principaux domaines de connaissance privilégiés.

ORGANISATION DES ÉTUDES & PROGRAMME

La formation est de trois semestres :

- les deux premiers semestres sont dédiés aux enseignements à raison de deux jours par semaine (le jeudi et le vendredi). Le programme est composé de cours, séminaires et ateliers de projets ;
- un dernier semestre de travail approfondi, autonome et encadré. Il comporte une mise en situation professionnelle (de 500 à 600 h) et un travail personnel de fin d'études. Deux parcours sont proposés aux étudiants en deuxième année :
 - * orientation **projet** avec l'élaboration du projet de fin d'études,
 - * orientation **recherche** avec l'élaboration du mémoire.

Le cursus est organisé autour de :

- deux thèmes ; **la très grande échelle de projet et la mobilité et les transports** ;
- deux territoires explorés successivement en deux semestres, cas extrêmes de villes emblématiques en plein essor, « **la métropole parisienne** » & « **les métropoles d'Asie Pacifique** ».

Chaque semestre est lancé par un atelier intensif à Paris (2 semaines), puis simultanément à Shanghai avec Tongji University et à Hanoï avec le PRX-Vietnam et l'Université d'architecture d'Hanoï (3 semaines d'atelier intensif).

POIDS HORAIRE & ECTS

- Durée de la formation : trois semestres universitaires avec un volume horaire encadré de 900 h
- 90 ECTS (European Credit Transfer System)
- Formation diplômante : le DSA est un diplôme national d'enseignement supérieur de 3^e cycle.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Pour la majorité d'entre eux, en tant qu'architectes-urbanistes ou urbanistes, au sein d'agences chargées de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage d'études urbaines et de projets urbains et territoriaux ;
- les jeunes professionnels issus du DSA peuvent aussi devenir référents en matière de développement au sein de collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'établissements publics d'aménagement du territoire ;
- les étudiants dont le diplôme porte la mention recherche peuvent poursuivre en doctorat, dans l'objectif de travailler au sein d'une structure de recherche.

ADMISSION & QUALITÉS REQUISES

Le DSA « Architecture et projet urbain » s'adresse aux titulaires d'un master 2 ou d'un diplôme étranger équivalent (niveau Bac+5) dans les domaines suivants : architecture, géographie, paysage, ingénierie.

- Dépôt des dossiers de candidature : à partir de mai jusqu'au 25 juin 2019. Envoi des dossiers par courriel **et** par courrier ou dépôt au service du DSA.

- Constitution des dossiers de candidature : http://www.paris-belleville.archi.fr/candidats-en-dsa_129

- Nombre de places : environ 20

FRAIS D'INSCRIPTION

- Droit de scolarité (montant défini en juillet par décret du ministère de la Culture). En 2018/2019 : 984 €
- Cotisation pour la Vie étudiante et Campus (CVEC) de 90 €
- Frais de participation au voyage : 330 €

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE – ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS

André **Lortie**, architecte-urbaniste, directeur de l'Ipraus, professeur à l'ENSA-PB, est directeur scientifique du DSA.

ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS POUR LE PROJET

André **Lortie**,

Yvan **Okotnikoff**, architecte-urbaniste, maître de conférences associé à l'ENSA-PB, Cyril **Ros**, architecte, maître de conférences à l'ENSA-PB, chercheur associé Ipraus.

ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS POUR LA RECHERCHE

Anne **Grillet-Aubert**, architecte-urbaniste, docteure en urbanisme et planification, chercheuse Ipraus, maîtresse de conférences à l'ENSA-PB,

André **Lortie**.

ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Yvan **Okotnikoff**,

Arthur **Poiret**, architecte-urbaniste, enseignant contractuel à l'ENSA-PB.

CONTACT

Christine **Belmonte**, responsable administrative de la formation

christine.belmonte@paris-belleville.archi.fr

Tél : 01 53 38 50 60

PLUS D'INFORMATIONS

http://www.paris-belleville.archi.fr/le-dsa-architecture-et-projet-urbain_260